



Commission Nationale des Usagers
du 9 octobre 2020 (visio)



LISTE DES PARTICIPANTS :

Présidente par intérim de la commission nationale des usagers	
Mme Aurélie MILLOT	
Représentants des intérêts de l'activité « transports »	
M. Gilles DAENEN (AUTF) Mme Anne ESTINGOY (Association Agir pour le Fluvial) Monsieur Pascal ROTTIERS (E2F – collège artisans fret) Monsieur Pierre DUBOURG (E2F – collège artisans fret)	M. Sébastien SOMERS (E2F – armateurs) M. François BOURIOT (E2F) M. Henk KROOS (TLF)
Représentants des intérêts de l'activité « tourisme »	
Mme Anne ACKERMANS (ANPEI) M. Marc BOSTIN (E2F) M. Patrick BOVET (FFPP) Mme Anne DUVINAGE (FFPP)	M. Alfred CARIGNANT (FIN) Mme Audrey WITTHERSHEIM – M.PA. TRAMIER (CNOSF)
Représentants de Voies navigables de France	
M. Anthony Gonzales (DT Bassin de la Seine) Mme Laura Carrère (DT Nord-Pas-de-Calais) Mme Isabelle VALLANCE (DT Rhône Saône) M. Xavier LUGHERINI (DT Nord-Est) Mme Lucie ZHENG (DT Strasbourg) M. Jean-Christophe ROY (DT Centre Bourgogne) M. Yann SAUVESTRE (DT Sud-Ouest) M. Jean-Marc POUGNET (DT Sud-Ouest)	M. Renaud DACHY Mme Clothilde GUILBAUD M. Eloi FLIPO M. Nicolas DELAPORTE Mme Cathy HENNION

LISTE DE DIFFUSION :

Les absents excusés ou représentés :

- M. Dominique DRAPIER (AFPI)
- Mme Christine MOREL (TLF)

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- M. Frédéric Avierinos- M. Jean-Yves OLLIVIER (UNICEM)- M. Patrick BOVET (FFPP)- M. H. OUMOUSA (Fédération de la pêche) |
| M. Thierry GUIMBAUD - VNF / Direction Générale
Les directeurs territoriaux de VNF |

Nous avons omis de mettre à l'ordre du jour, la validation du compte rendu de la réunion du 5 juin et vous prions de nous en excuser. Nous le validerons lors de la réunion du 15 janvier ainsi que le présent compte rendu.

ORDRE DU JOUR :

1. Restitution des mises à jours de la composition des CLU suite aux départs et arrivées de nouveaux membres
2. Bilan consolidé des chiffres du Tourisme et du Transport de marchandises
3. Point d'étape sur les mesures d'accompagnement suite au COVID (CA du 1^{er} juillet 2020)
 - Plaisance
 - PARM
 - PAMI
4. Plan de relance
5. Programmation des chômages 2021
6. Point d'information domaine
 - Mode de calcul des redevances de COT
 - Modalités de gestion des places à quai
7. Agendas
 - Séminaire financement du 16 octobre
 - Riverdating
 - Comité interministériel du Tourisme mi-octobre

La commission est ouverte par sa présidente par intérim, Mme MILLOT.

1. Restitution des mises à jours de la composition des CLU suite aux départs et arrivées de nouveaux membres

Présentation : M.Eloi FLIPO (supports de présentation joint à ce compte rendu)

Le support de présentation envoyé en amont de la réunion ne suscite aucun commentaire particulier : l'importance de l'articulation entre CNU et CLU est souligné.

2. Bilan consolidé des chiffres du Tourisme et du Transport de marchandises

Transport de marchandises (présentation par M.E.FLIPO – support de présentation envoyé en amont de la réunion) :

M. E. FLIPO rappelle l'obligation de déclarer les transports de marchandises « a priori », soit avant le début de chaque voyage, même si ceux-ci sont exonérés de péages comme lors de la période COVID.

M. P. ROTTIERS qui est allé sur le terrain (bassin de Seine) souligne qu'il est surpris que VNF annonce que certains transporteurs ne déclarent pas ou de manière inexacte les voyages réalisés.

Mme C. HENNION confirme qu'il existe bien des usagers qui non seulement ne déclarent pas mais affichent ouvertement la volonté de ne pas déclarer et donc ne pas payer le péage. Ceci n'est pas une généralité mais nécessite des contrôles laborieux pour fiabiliser les données et redresser les montants dus.

Tourisme (présentation par M. N. DELAPORTE – support de présentation envoyé en amont de la réunion) :

M. F. BOURIOT confirme que la situation du secteur tourisme est très préoccupante notamment sur le bassin de la Seine : deux compagnies ont même suspendu leurs activités et demandent des mesures d'exonération de la COT pour 2021.

Les opérateurs ont mobilisé les aides de l'Etat notamment concernant les prêts garantis et le dispositif mis en place pour l'activité partielle.

M. M. BOSTIN annonce que seuls 5% des bateaux ont navigué cette année. L'exonération est une bonne nouvelle.

Mme A. DUVINAGE souhaite des précisions concernant ces exonérations.

Mme A. MILLOT précise que les exonérations dépendent du statut des demandeurs (qui est le concessionnaire ?)

3. Point d'étape sur les mesures d'accompagnement suite au COVID (CA du 1^{er} juillet 2020)

Présentation par N.DELAPORTE pour la plaisance et E.FLIPO pour le PARM et le PAMI- supports de présentation envoyés en amont de la réunion)

M. E. FLIPO précise que les récents changements apportés aux dispositifs PARM et le PAMI ne doivent pas être considérés comme des mesures d'accompagnement suite au COVID.

PARM :

M. P. ROTTIERS s'interroge sur la période de versement de l'aide sachant que ce sont des conventions pluriannuelles.

M. E. FLIPO précise que le versement de l'aide est annuel et correspond au montant prévisionnel de l'aide divisé par le nombre d'années.

M.P. ROTTIERS souhaite que le PARM puisse aider des investissements correspondant aussi à des travaux de rénovation.

PAMI :

M. F. BOURIOT souhaite savoir si VNF a réceptionné la demande PAMI liée au tourisme fluvial.

M. N. DELAPORTE confirme que le dossier est en cours d'analyse.

M. A. CARRIGNANT salue l'ouverture du PAMI au secteur du tourisme même si la situation sanitaire a un impact négatif sur les investissements.

M. P. ROTTIERS est satisfait du nouveau PAMI même s'il existe un décalage entre ce qu'on propose et les capacités d'investissement des transporteurs, notamment artisans (ex : coût d'un diesel électrique pour 3H : 3 millions d'euros).

M. E. FLIPO précise que l'application des aides au titre du volet A1 (changement de moteurs) à des moteurs exclusivement hybrides ou électriques ne s'applique qu'aux bateaux à passagers, et non aux bateaux de fret.

4. Plan de relance

Présenté par M. R. DACHY – support de présentation envoyé en amont de la réunion

Mme A. ESTINGOY se dit rassurée suite à la présentation des travaux et l'annonce des 175 M€ sur 3 ans.

M. R. DACHY précise que les travaux seront réalisés en toute cohérence entre les régions en fonction des études réalisées.

M. G. DAENEN s'interroge sur les accidents sur l'infrastructure et de la manière dont VNF s'assure que les bateaux de marchandises puissent continuer à naviguer et recevoir les informations lors d'accidents.

M. R. DACHY confirme la réactivité de VNF lors d'accidents et/ou d'incidents sur le réseau. Les usagers sont informés très rapidement par avis à la batellerie.

Mme A. MILLOT précise que l'un des objectifs de VNF est d'éviter ces accidents par une politique de maintenance préventive pour anticiper les casses : un budget spécifique est alloué à cette prévention.

M. R. DACHY complète en indiquant qu'il faut trouver un équilibre entre les investissements « préventifs » et les investissements « curatifs ».

M. G. DAENEN demande des exemples de réparations et indique qu'il manque des « statistiques » à ce sujet.

Mme A. ACKERMANS précise qu'il faut dans un premier temps remettre en état le petit gabarit avant d'installer la fibre.

M. P. ROTTIERS accueille positivement l'annonce des travaux sur le petit gabarit. Il faut en effet penser en terme de corridor et donc avoir une cohérence interrégionale.

M. R. DACHY indique qu'il présentera un point d'avancement sur l'exécution du plan de relance lors de la prochaine réunion. Lorsque la liste sera stabilisée, VNF pourra communiquer en adoptant une approche par région et par itinéraire.

M. P. DUBOURG précise que la fibre optique et la télé-conduite ont permis de réduire la pénibilité des manœuvres.

M. R. DACHY précise que la fibre optique n'est qu'un élément de la modernisation, il en est un accélérateur.

5. Programmation des chômages 2021

Présentation par Mme C. GUILBAUD (supports de présentation envoyé en amont de la réunion)

La programmation détaillée a été transmise à la CNU en amont de la réunion. Seuls les points nécessitant discussions sont abordés en séance.

Les représentants des usagers avaient formulé une demande de réduction de la concomitance des chômages sur l'Yonne (prévu du 23/10 au 14/11) et sur le canal latéral à la Marne (prévu du 11/10 au 14/11), soit trois semaines de chevauchement. Des modifications de chômages sont effectivement possible, mais présentent des répercussions importantes sur la Marne. Ces répercussions sont présentées en séance.

MM. ROTTIERS et DUBOURG ne souhaitent pas que soient revus les périodes de chômage sur la Marne pour éviter de bloquer des bateaux pendant une période jugée trop longue.

Mme C. GUILBAUD précise que ces programmations ont fait l'objet de nombreux échanges lors des CLU où chaque représentant a eu la possibilité d'évoquer les situations « bloquantes » sur son secteur mais indique qu'il est encore néanmoins possible aujourd'hui de modifier les dates des travaux pour réduire les chevauchements. C. GUILBAUD propose une programmation alternative en ne décalant que le chômage de l'Yonne, avec comme effet un chevauchement de deux semaines, sans impact sur la programmation sur la Marne.

Mme A. MILLOT conclut sur cette proposition, avec un chevauchement sur deux semaines au lieu de trois. La proposition de chevauchement sur une semaine ayant trop d'impacts sur l'organisation des travaux à effectuer sur la Marne.

M. P. DUBOURG précise qu'il y a des concordances dans pas mal d'endroits en 2021 (ex : plus d'accès du 15.02 au 29.03 du Nord au Sud). M. M. BOSTIN confirme.

M. X. LUGHERINI se dit surpris de ces remarques car ces programmations ont fait l'objet de nombreux échanges et de validation en CLU.

Mme I. VALLANCE précise de son côté qu'une réunion de coordination des chômages a été programmée en septembre.

M. P. DUBOURG indique qu'il « découvre » en CNU car chaque représentant participe pour sa région et se demande pour quelle raison les travaux sur les écluses de Pontoise et Creil ne peuvent être réalisés en même temps.

M. A. GONZALES précise que ce sont dans les deux cas des travaux pour maintenance préventive et apportera une réponse dans les prochains jours.

Mme A. ESTINGOY interroge sur les travaux du canal du Centre et l'ajout d'un mois pour le diagnostic préalable aux travaux.

Interface graphique des chômages : présentation par C. GUILBAUD

Cette outil sera mis à disposition des usagers dans quelques semaines.

M. S. SOMERS s'interroge sur une possible redondance entre cet outil et les SIF.

Mme A. MILLOT précise qu'il n'y a pas de « doublon » entre les deux outils puisque les données sont mises à disposition dans les SIF et que l'outil présenté concerne la programmation des chômages. Pour l'instant l'outil propose l'année N+1 mais en fonction des retours il serait envisagé de fournir les données de l'année en cours.

6. Point d'information domaine

Présentation par M.N. BRUTIN – support de présentation joint au présent compte rendu

Mme A. ESTINGOY soulève qu'il y a des « trous dans la raquette » par rapport à la situation vécue par les bateaux de commerce, par exemple dans le cas où le bateau est immobilisé plus de 30 jours dans l'attente d'un chantier ou lorsqu'il n'y a pas de trafic.

Le transporteur doit-il payer alors qu'il est déjà pénalisé par les travaux ou la baisse de trafic ?

Les textes ne couvrent pas ces situations et Mme A. ESTINGOY propose une modification de ces textes.

M. N. BRUTIN précise que la règle générale permet des arrangements pour ce type de situation et indique que s'il est nécessaire de faire évoluer les textes VNF n'y est pas opposé.

M. S. SOMERS indique qu'il serait intéressant de repreciser les règles et souligne qu'il est nécessaire d'avoir une véritable réflexion stratégique quant aux besoins de stationnement en fonction des opportunités de trafic. Pour exemple sur la Seine, les opérateurs doivent se débrouiller entre eux notamment dans le cadre du Grand Paris.

M.SOMERS sollicite VNF pour mettre en place des groupes de travail pour étudier les zones de stationnement dont le transport fluvial a besoin pour être performant et rassurer le client sur la capacité à disposer du matériel et de répondre en temps réels aux besoins des chantiers où la réactivité est le maître mot.

Exemple est donné des bateaux « ventouses » qui occupent du linéaire qui permettrait du report fluvial (plus attractif, plus compétitif).

M. N. BRUTIN confirme que ces bateaux « ventouses » sont une réelle problématique et qu'il est très difficile de les faire bouger.

Il confirme que VNF est néanmoins prêt à échanger en adoptant une vision stratégique.

M. P.ROTTIERS confirme que les bateaux « ventouses » sont parfois indélogeables.

Tarifification domaine public :

M. P. ROTTIERS précise que dans certains cas les bateaux logement sont soumis à une taxe foncière dans certaines régions et pas dans d'autres et souhaite connaître la règle.

L'occupation du domaine fluvial est un frein au développement du transport de marchandises : il faudrait encourager le chargeur par des remises ou incitations.

M. N.BRUTIN précise que c'est un choix d'organisation du chargeur. Le prix du fluvial est un élément important mais dans la chaîne logistique, le maillon fluvial n'est pas le plus important.

La redevance fluviale n'est pas un point de choix pour le chargeur.

M. P.ROTTIERS propose de « punir » s'il n'y a pas de trafic, proposition avec laquelle Mme A. ESTINGOY indique être d'accord.

7. Agendas

- Séminaire financement du verdissement de la flotte, le 16 octobre. Les participants souhaitent avoir le lien pour suivre les échanges.
- Riverdating : le 2 décembre en digital – 4 tables rondes
 - o les investissements à venir sur le réseau fluvial,
 - o échange sur le partenariat VNF-SNCF réseau.
 - o comment la digitalisation peut-elle encourager le report modal vers le fluvial ?
 - o report modal, mode d'emploi
- Comité interministériel :
 - o Le 12 octobre : communication sur le plan de relance et le soutien appliqué au Tourisme
 - o Comité filières tourisme : échéance début décembre 2020

Divers :

Mme A. ESTINGOY ne comprend pas dans le projet du Canal Seine-Nord Europe, la longueur de 188 m prévue à l'écluse de Quesnoy.

VNF apportera la réponse lors d'une présentation CSNE à la prochaine réunion.

Fonctionnement du tunnel de Riqueval : Mme A. MILLOT précise qu'une étude est en cours pour savoir si les bateaux peuvent passer en toute autonomie (sans toueur).

Prochaines CNU :

La prochaine CNU est fixée le 27 novembre 2020 (selon dates programmées en mars 2020).
(reportée au 15 janvier à la date d'envoi du présent compte rendu)

La séance est levée à 12h50.

CNU = commission nationale des usagers

CLU = commission locale des usagers



Pour faire remonter différents dysfonctionnements ou besoins, n'hésitez à saisir VNF par le biais de l'adresse mail spécifiquement dédiée aux membres de la commission : cnu@vnf.fr, du forum sur www.vnf.fr ou du numéro vert **0800 863 000**.